



CHAMPIONNAT DES LANDES INDIVIDUEL 2026

10^{ème} TROPHEE GEORGES CAPDEPUY

Samedi 4 avril 2026 – Golf de MOLIETS

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et les règles locales permanentes des épreuves fédérales du Vade-mecum sportif 2026 édité par la FFGolf. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut amateur **et licenciés dans un club Landais.**

- Avoir envoyé avant la date limite d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.
- Ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

II – FORME DE JEU :

Le Championnat se déroulera sur le parcours de Moliets (18 trous) et ce, suivant les séries :

1^{ère} série messieurs, 1^{ère} série dames : Stroke play brut

2^{ème} série messieurs : Score Maximum

1^{ère} série séniors messieurs : Score Maximum

1^{ère} série séniors dames : Score Maximum

- **1^{ère} série messieurs** : jusqu'à 11.4 : départs marques blanches
- **2^{ème} série messieurs** : de 11.5 à 26.4 : départs marques jaunes
- **1^{ère} série dames** : jusqu'à 14.4 : départs marques bleues
- **2^{ème} série dames** : de 14.5 à 24.4 : départs marques rouges
- **1^{ème} série séniors messieurs** : jusqu'à 26.4 : départs marques jaunes.
- **1^{ère} série séniors dames** : jusqu'à 26.4 : départ marques rouges.



Le Comité se réserve le droit de modifier ces séries en fonction du champ des joueurs. Le champ total des inscrits sera limité à 120 joueurs, dont 33 Dames.

Si le champ des Dames est incomplet, le Comité de l'épreuve pourra compléter en ajoutant des Messieurs qui seront retenus par ordre d'arrivée.

Les inscriptions se feront dans l'ordre des réceptions. La liste définitive des joueurs deviendra effective **le MERCREDI 1 AVRIL, date limite des inscriptions.**

L'index pris en compte sera celui figurant dans RMS9 à la date du 1 avril 2026.

B – Départage :

En cas d'ex aequo pour la 1^{ère} place en 1^{ère} série messieurs et dames, le départage se fera en play off. Dans le cas où ce play off ne pourrait se dérouler normalement le départage sera fait sur les 9,6,2 et dernier trou.

C Départs :

Les départs se feront du trou n°1 dans l'ordre inverse des séries et dans l'ordre croissant des index. En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

III – ENGAGEMENTS :

1 - Inscriptions :

Elles seront envoyées individuellement à l'aide des fiches d'inscription que les joueurs trouveront dans leur club ou qu'ils pourront télécharger sur le site du Comité (www.cdgolflandes.org). Elles devront être accompagnées d'un chèque couvrant les droits d'engagement établi à l'ordre du **Comité des Landes de golf** et adressé à : Léandre Mory 523 avenue du lac 40550 Léon ou paiement par virement avec en libellé sous peine de ne pas vous identifier :

Nom Prénom N° de licence :

IBAN :

FR76	1333	5000	4008	9280	0427	893
------	------	------	------	------	------	-----



2 - Droits d'inscription : 55 euros pour les adultes (30 euros adultes **membres de Moliets**)
25 euros pour les jeunes de moins de 17 ans (15 euros jeunes –de 17 ans membres de Moliets)

IV – HEURES DE DEPART :

Elles seront VISIBLES :

Dans les clubs à partir du vendredi 3 avril.

Sur le site du golf de MOLIETS

Sur le site de la FFG

Sur le site du Comité Départemental (www.cdgolflandes.org)

V- REGLEMENT GENERAL :

1 – Forfait – Abandon :

Tout forfait devra être indiqué au Comité de l'épreuve au plus tard 3 jours avant le début de l'épreuve.

Dans tous les cas, les droits d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription resteront acquis au Comité des Landes.

Un abandon au cours du tour conventionnel ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou de maladie dûment constaté.

2- Retard au départ :

Application systématique de la Règle de Golf 5.3a

3- Recording et enregistrement des scores :

Tous les joueurs de chaque groupe devront impérativement se présenter ensemble au recording, et ce, dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

4- Voitures : leur utilisation n'est pas autorisée (cf. §1.2.4-/ Vademecum 2026 p 15 Moyens de transport).



VI – COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la déplacer dans le temps. Composition :

Madame Aline HEBERT

Président du CD 40

Madame Monsieur

Directrice du golf de Moliets où par
délégation un salarié du golf responsable de l'organisation Monsieur

Léandre MORY

Membre du bureau du CD40

VII – PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX :

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le Samedi 4 avril 2026, 20 minutes après l'arrivée du dernier groupe de joueurs au club house et sera suivie du verre de l'amitié.

Le Trophée « Georges CAPDEPUY » sera décerné au meilleur score réalisé en Brut 1^{ère} Messieurs et 1^{ère} Dames confondus.

Dans chaque série, les deux premiers en brut seront récompensés.